

COVID-19

redaction@sonapresse.com

Vaccination : mise en place du Comité de pharmacovigilance

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre du lancement de la campagne de vaccination, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang-Ndong, qui était hier face aux hommes des médias pour son traditionnel point de presse, a annoncé que "le gouvernement vient de mettre en place un Comité de pharmacovigilance dans le but d'enregistrer et d'évaluer les éventuels effets indésirables qui pourraient apparaître chez les personnes ayant été vaccinées contre la Covid-19". Tout en soulignant un nouveau décès à Libreville.

En effet, selon le membre du gouvernement, "il s'agit d'un mécanisme qui est mis en œuvre pour tous les nouveaux produits pharmaceutiques afin de s'assu-

rer de leur bonne tolérance. Ce Comité comprend des experts du Comité scientifique du Copil coronavirus, du Centre de recherches médicales de Lambaréné (Cermel), du programme élargi de vaccination (PEV), des consultants et des partenaires techniques. Des supports de suivi sont en cours de finalisation notamment la fiche de consentement éclairé, le carnet de vaccination et le dossier de suivi du sujet vacciné".

S'agissant de la situation épidémiologique, "nous avons enregistré 405 nouveaux cas positifs sur 8066 prélèvements, soit un taux de positivité de 5 %, 61 personnes hospitalisées dont 19 en réanimation pour détresse respiratoire et un (01) nouveau décès à Libreville. Le nombre de guérisons est de 207 et le nombre de cas actifs est de 1 671", a indiqué le ministre de la Santé.



Virus : de plus en plus de mutations

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LA course au vaccin contre le Covid-19 a permis au monde scientifique de se rendre compte que le SRAS-CoV-2 est un virus qui mute énormément. Au point que certains scientifiques estiment qu'il existe des centaines de variants, mais que seul un petit nombre peut poser réellement problème. Pour le moment, plusieurs mutants à la dangerosité plus ou moins avérée ont été identifiés.

• **Le variant nigérian** : Repéré en août 2020 au Nigeria, il toucherait actuellement neuf autres pays dont la France (5 cas), l'Espagne (1 cas) et les États-Unis (10 cas). Les chercheurs redoutent que ses mutations le rendent plus contagieux et plus résistants au vaccin.

• **Le variant sud-africain** : Selon l'OMS, le variant sud-africain initialement identifié en Afrique du Sud, est prédominant et alimente un nombre de cas record en Afrique du Sud et dans la sous-ré-

gion. Ce variant a été trouvé au Botswana, au Ghana, au Kenya, dans la région française de l'océan Indien à Mayotte, en Zambie et dans 24 pays non-africains.

• **Le variant britannique** : c'est la souche la plus active. En France, par exemple, elle touche présentement près de la moitié des personnes atteintes du Covid-19. Sa première victime au Gabon a été officialisée le 15 février passé.

Parmi les mutations du coronavirus, on peut aussi citer le variant "brésilien" ou "japonais" (parce qu'il a été détecté sur quatre voyageurs revenant du Brésil), le variant P1 (détecté à Manaus au Brésil) qui rendrait aussi les vaccins inefficaces, la souche espagnole et la mutation californienne (à Los Angeles, plus de 400 000 contaminations supplémentaires ont été enregistrées en un mois, du 30 novembre 2020 au 2 janvier 2021. Alors qu'il avait fallu auparavant dix mois pour atteindre ce seuil, souligne Wikipédia).

Certification sanitaire : ADL, premier en Afrique centrale

C'EST au terme d'un processus commencé en novembre 2020 par un questionnaire d'évaluation à distance, de transmission d'éléments de preuve, d'échanges avec les experts et achevé par des vérifications de plus d'un mois, qu'ADL a obtenu cette certification sanitaire, valable pour les 12 prochains mois. Une première en Afrique centrale.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

POUR faire face à la pandémie de Covid-19 et accompagner la reprise du trafic aérien dans le strict respect des mesures barrières, l'Aéroport de Libreville (ADL) s'est engagé dans le processus de certification sanitaire AHA du Conseil international des aéroports (ACI).

Ce programme d'accréditation a été lancé en juillet 2020 pour évaluer les mesures sanitaires déployées dans les aéroports conformément aux recommandations internationales définies par l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) et par l'EASA (Agence européenne de sécurité aérienne).

Cette certification vise à rassurer les passagers, les employés et les partenaires en garantissant leur sécurité sanitaire par des installations sûres et un protocole rigoureux.



Un label de plus pour l'aéroport de Libreville.

Ces pratiques concernent notamment la désinfection des espaces, la distanciation physique, la communication sur les gestes barrières et la protection des passagers et du personnel tout au long du parcours passager.

C'est au terme d'un processus commencé en novembre 2020 par un questionnaire d'évaluation à distance, de transmission d'éléments de preuve, d'échanges avec les experts et achevé par des vérifications de plus d'un mois qu'ADL a

obtenu cette certification sanitaire, valable pour les 12 prochains mois. Celle-ci confirme que l'expérience aéroportuaire offerte aux passagers est sûre et à la hauteur des exigences internationales.

"ADL est animé d'une grande fierté d'être le premier aéroport d'Afrique centrale à recevoir l'accréditation AHA et tient à remercier tous les partenaires qui ont œuvré à ses côtés pour y parvenir", a indiqué un responsable d'ADL.